

6 La protection intégrée : comment faire ?

OBJECTIF

Connaître les étapes de la démarche de protection intégrée ainsi que les grands principes et les techniques de prévention

Méthodologie de la protection intégrée

La protection intégrée se base sur une réflexion globale à l'échelle de l'exploitation agricole et du système de culture :

- Identification des principaux bioagresseurs problématiques
- Mise en oeuvre des méthodes prophylactiques et mesures préventives permettant de limiter leur développement
- Suivi permanent de l'état sanitaire des cultures permettant de réagir au bon moment et de pouvoir mettre en place les mesures de lutte les moins impactantes pour l'environnement et la santé humaine

Partie C

Mettre en place un système global, prévenir le développement des organismes indésirables

La première étape pour mettre en place une démarche de protection intégrée, est de **raisonner son système de culture** pour prévenir le plus possible l'arrivée et le développement d'indésirables. Cela se traduit par un raisonnement à l'échelle globale du système de production de l'exploitation. L'objectif est de limiter en aval les interventions curatives de gestion des populations d'indésirables.

Exemples d'outils :

- Assolement, rotation des cultures
- Plan de fumure, diagnostic bassins versants
- Implantation et choix des variétés
- Gestion de la fertilisation et de l'irrigation
- Gestion des résidus de cultures...

Partie D

Intervention : utilisation des seuils de risque

La prise de décision d'une intervention se fait à partir de **seuils** de risque, déterminés pour chaque couple culture/ravageur, en fonction du niveau d'infestation à partir duquel il devient plus rentable pour le producteur d'intervenir que de ne rien faire.

Une bonne gestion de la protection intégrée passe par une **observation systématique** des cultures, basée sur une bonne connaissance des indésirables. Les relevés de terrain permettent de détecter au plus tôt le moment à partir duquel une intervention est justifiée, et de pouvoir positionner au mieux le traitement pour obtenir une efficacité maximale, et ainsi éviter les interventions inutiles ou inefficaces.

Cette phase de **diagnostic** permet de déterminer quels indésirables sont présents et de les quantifier, mais également de mener une réflexion sur les techniques culturales à mettre en place, et d'évaluer l'efficacité des mesures appliquées. Il est ainsi possible d'en tirer les enseignements pour raisonner les futures interventions et éventuellement revoir le système global d'exploitation.

Moyens opérationnels :

- Consulter le Bulletin de Santé du Végétal pour connaître l'analyse du niveau de risque à l'échelle régionale
- Observations sur le terrain : connaissance des indésirables et des auxiliaires (cf Fiche 11) et des seuils de nuisibilité

Partie E

Lutter contre les indésirables : quels outils ?

Si l'atteinte du seuil de nuisibilité nécessite une intervention, un raisonnement doit avoir lieu pour choisir la ou les techniques les plus appropriées pour une lutte la plus efficace et la moins dommageable possible sur l'environnement et la santé.

Dans une démarche de protection intégrée, les **techniques alternatives** sont systématiquement privilégiées à la lutte chimique (utilisée en dernier recours).

Moyens opérationnels :

- Utiliser des techniques alternatives appropriées (ex. désherbage mécanique...)
- Réaliser des lâchers d'auxiliaires ou des traitements à base de produits biologiques

Partie F

Produits phytosanitaires : les bons réflexes !

Si l'utilisation de techniques alternatives n'est pas adaptée car les conditions ne le permettent pas (intervention tardive, lieux inappropriés, impasse technique), le recours aux produits phytosanitaires est possible, dans le respect des bonnes pratiques phytosanitaires (protection de la santé et de l'environnement).

Moyens opérationnels :

- Choix des produits en fonction de l'impact sur la santé humaine, de l'environnement, des stratégies visant à limiter l'apparition de résistances
- Choix des adjuvants et techniques de pulvérisation permettant de réduire au maximum les doses

Point réglementaire

Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides 2009/128 : rend obligatoire l'application des principes de la protection intégrée à partir du 01/01/2014

Ce qu'il faut retenir

Réflexion à mettre en place en amont : mieux vaut prévenir que guérir

- **Le nombre d'intervention dépend :**
 - Des techniques préventives mises en place
 - Des seuils de nuisibilité que l'on s'est fixé
- **Les produits phytosanitaires sont utilisés en dernier recours, dans le respect des bonnes pratiques**

+ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Site du Ministère de l'Agriculture (MAAP)**
<http://agriculture.gouv.fr>
- **Plan Ecophyto**
<http://agriculture.gouv.fr/Presentation-d-EcophytoPIC>
- **Dossier de l'INRA sur la protection intégrée accessible à l'adresse suivante**
<http://www.inra.fr/dpenv/ferpid19.htm>